



Dépenses lourdes dans une propriété en commun

Par **Edso**, le **29/08/2012** à **18:08**

Bonjour,

Propriétaire en commun d'une maison d'habitation avec mon épouse (60% pour moi et 40% pour elle), et étant marié en séparation de bien, nous prévoyons d'effectuer des travaux de rénovation importants. Je vais financer seul ces travaux avec de l'argent provenant d'un héritage. Quelle est la procédure à employer pour être sur qu'en cas de vente, cette somme me soit remboursé ou augmente ma part.

Merci d'avance pour vos réponses.